

## OPA DANS L'ATTENTE DE LA DÉCISION DU CENCEP

### **Cofiso: la SPIT cherche à rassurer les acteurs régionaux**

Hugues de Lasteyrie, patron de la SPIT, qui cherche à prendre le contrôle de la Compagnie Financière du Sud-Ouest (Cofiso), s'efforce de rassurer les milieux économiques régionaux. Dans une interview accordée à « Sud-Ouest », tout en confirmant sa volonté de vendre à la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Nord la société de développement régional Expanso, il souligne son attachement à l'institut de capital-risque Auxitex, qui constitue l'autre actif principal de la Cofiso. Dans cette interview, Hugues de Lasteyrie affirme qu'il a l'intention de garder à long terme le contrôle d'Auxitex. Il s'engage à ne pas vendre des titres détenus par l'institut de capital-risque dans les entreprises du Grand Sud-Ouest sans l'accord des actionnaires majoritaires de celles-ci.

Il renouvelle sa confiance à l'équipe dirigeante de la société de capital-risque et à son directeur, Gilles de Chassy. Il rappelle qu'il a demandé à Philippe Blanc, patron du groupe Gascogne, de garder la présidence d'Auxitex. Il ajoute que devant le refus probable de l'intéressé il fera appel à une personnalité bordelaise pour le remplacer.

Ces propos apaisants surviennent alors que toutes les parties se trouvent dans l'attente de la décision du Cencep, organisme de tutelle des Caisses d'Epargne à propos de la cession d'Expanso à la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Nord. Si cet agrément était refusé, l'opération montée par Hugues de Lasteyrie serait compromise, car il faudrait trouver un nouvel acquéreur pour Expanso. Si au contraire l'avis du Cencep survient d'ici au 31 août, Hugues de Lasteyrie aura sans doute la voie libre. C'est à cette date, en effet, qu'expire la promesse de vente d'Expanso à la Caisse d'Epargne. Mais c'est aussi l'échéance des contrats d'achats optionnels de titres Cofiso conclus entre la SPIT et plusieurs actionnaires, dont Elf Aquitaine et le Crédit Lyonnais. Si les deux opérations étaient débloquées d'ici au 31 juillet, la SPIT se retrouverait, par le jeu de ces contrats, propriétaire de plus de 56 % du capital de la Cofiso.

Mais les actionnaires minoritaires qui sont intervenus à l'assemblée générale du 20 juin dernier pour s'opposer à ce scénario attendent, eux aussi, avec vigilance l'avis du Cencep. « *Si celui-ci survient avant le 31 juillet, souligne Christophe Nijdam, nous demanderons l'annulation de cette assemblée générale. Nous estimons en effet qu'il y a un défaut d'information, et nous constatons une collusion entre la Caisse d'Epargne et la SPIT. Si l'avis du Cencep intervient après le 31 juillet, ajoute Christophe Nijdam, nous n'intenterons pas d'action. Car à ce moment-là les contrats optionnels seront tombés, et le jeu des surenchères pourra jouer.* » On sait que le groupe lyonnais Sabaton s'est engagé à mettre en oeuvre une OPA à 250 francs par action, au lieu du maintien de cours à 220 francs proposé par la SPIT. Tout dépend donc de la nature et de la date de la décision du Cencep, qui risque d'être soumis dans les jours qui viennent à quelques pressions contradictoires.

**Bernard Broustet**

Tous droits réservés - Les Echos 2008